



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pérennisation du dispositif Villages d'avenir

Question écrite n° 13397

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé de la ruralité, sur la pérennisation du dispositif Villages d'avenir, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026. Ce programme a permis d'apporter un appui en ingénierie aux communes rurales engagées dans des projets structurants, souvent complexes et inscrits dans des temporalités longues. De nombreux élus locaux charentais-maritime soulignent l'utilité concrète de cet accompagnement, notamment pour des collectivités disposant de moyens humains limités. Toutefois, la date de fin actuellement prévue ne permet pas, dans bien des cas, d'assurer l'aboutissement des projets engagés ni d'inscrire cette dynamique dans la durée. Une interruption du dispositif au 31 décembre 2026 risquerait de fragiliser des initiatives locales déjà lancées et de créer une rupture préjudiciable pour les territoires concernés. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage de prolonger le dispositif « Villages d'avenir » au-delà du 31 décembre 2026, afin de garantir la continuité de l'accompagnement des communes rurales et de consolider les projets engagés dans le cadre de cette politique publique.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13397

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : [Ruralité](#)

Ministère attributaire : [Ruralité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2065